

# Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'occupation temporaire de friche

## Quartier du Londeau

Foncier disponible de 8 à 10 000 m<sup>2</sup> pour l'AMI Est Ensemble sur les occupations temporaires



**Parcelles :** M58, 97, 101, 103, 133, 139, 135, 137, 141, 143, 152

**Surface disponible :** 8 à 10 000 m<sup>2</sup> (selon activités)

**Propriétaire :** Divers (ville de Noisy-le-Sec, SAEM Noisy-le-Sec Habitat, propriétaires privés), parcelles localisées sur le territoire communal de Rosny-sous-Bois – espace ouvert au public

**Disponibilité :** immédiate, toute l'année 2018, voire au-delà selon avancement du NPNRU

**Pollution :** Pas d'études de sol réalisées

### Atouts :

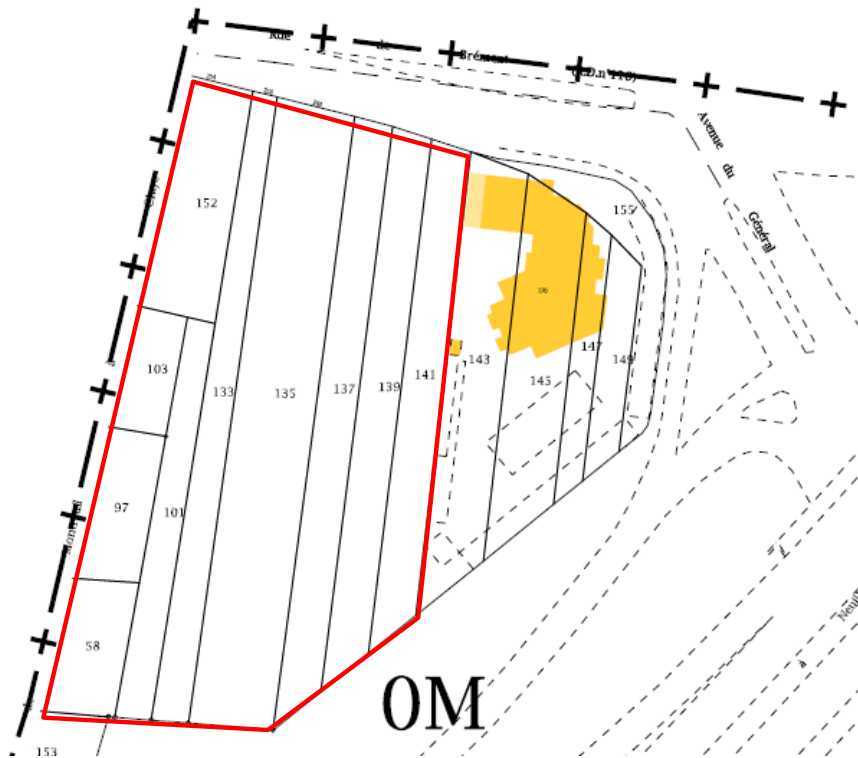
- Surface importante permettant une diversité d'activités de convivialité
- Espace vert arboré
- Mise à distance des habitations

### Inconvénients :

- Pas de raccordements
- Enclavement et confidentialité (entre le quartier du Londeau, départementale rue de Brément et Autoroute A3)

- Peu d'accessibilité (stationnement très contraint)
- Foncier complexe, les emprises exactes de l'AMI seront à confirmer avec les parties prenantes

**Programmation :** Etude de programmation urbaine sur l'ensemble du quartier prioritaire Londeau, dont terrains de Rosny-sous-Bois.



Les parcelles sont localisées sur le territoire communal de Rosny-sous-Bois mais sont propriétés multiples (dont la Ville de Noisy-le-Sec et la SAEM Noisy-le-Sec Habitat). Il s'agit d'un grand espace vert, sans fonction attirée aujourd'hui. L'occupation temporaire sur cette parcelle devrait permettre de préfigurer de nouveaux usages sur cet espace, en vue d'une programmation définitive. Cet espace, bien que localisé sur le territoire de Rosny, est fréquenté par les habitants du quartier du Londeau pour diverses activités (balade, pic-nic, foot...). L'objectif sera de contribuer à l'animation et à la cohésion du quartier.

